

ecofi Actifs pour
le futur



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ SOLIDAIRE
2024**

LES « FONDS 90/10 » : UNE RÉUSSITE DURABLE DE LA FINANCE SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les organismes qui cherchent à concilier solidarité, performance économique et utilité sociale. L'ESS avec 200 000 entités et 2,38 millions de salariés compte pour 10 % du PIB et près de 14 % des emplois privés en France. Elle couvre des secteurs généralement délaissés par les entreprises à but lucratif, allant de l'intégration sociale des personnes défavorisées au logement très social, en passant par le commerce équitable ou la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Structurellement, les acteurs de l'économie sociale sont confrontés à des difficultés d'accès au financement.

Les raisons principales sont leur taille très souvent réduite, l'absence de cotation et donc de liquidité de leurs titres et le faible rendement financier du capital qui les rendent moins attractifs pour les investisseurs. Ces difficultés entravent leur développement et donc leur capacité à atteindre leur objectif social.

Pour y remédier, la loi Fabius de février 2001 a créé une forme spécifique de fonds d'investissement pour faciliter le développement des entreprises sociales : les fonds solidaires, communément appelés « fonds 90/10 », en raison de leur composition. En effet, un 90/10 est tenu d'investir 5 à 10 % de ses actifs dans des entreprises sociales, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds dédié (Fonds Professionnel Spécialisé ou FPS), tandis que les 90 à 95 % restants sont constitués d'actifs cotés gérés selon un processus socialement responsable. Grâce à un cadre juridique favorable et à une forte demande des investisseurs, les fonds 90/10 se sont largement développés pour atteindre plus de 22 milliards d'euros d'encours, dont 18 milliards pour l'épargne salariale (FCPE) en 2023.

Ce développement remarquable a été largement favorisé par l'évolution de la réglementation française : la loi Fabius adressait les fonds 90/10 aux ancêtres des plans de retraites collectifs (PERCO) où au moins un fonds solidaire devait être proposé au choix du salarié parmi une palette d'autres fonds plus traditionnels.

La loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME) a étendu cette obligation aux plans d'épargne salariale avant que la loi PACTE de 2022 ne le fasse pour l'assurance-vie. À chacune de ces étapes réglementaires la base des encours potentiels a été décuplée.

Ecofi et le Groupe Crédit Coopératif, dès la loi Fabius, ont pressenti l'adéquation des fonds 90/10 au double intérêt de leurs clients les plus engagés et des entités de l'ESS. En effet, ces fonds permettaient aux acteurs de l'économie sociale d'avoir accès à des solutions de financement adaptées à leurs spécificités, à Ecofi de disposer de véhicules d'investissement innovants à fort impact social, et au client final d'investir dans un véhicule adapté pour donner du sens à son épargne.

Ecofi a décidé de créer dès 2002 Choix Solidaire, un fonds 90/10 en dehors de l'enveloppe de l'épargne salariale, d'abord sous forme de FCP puis de SICAV pour lui donner plus de retentissement.

Ecofi disposait et dispose toujours d'un avantage compétitif décisif : l'accès au « sourcing » des entreprises solidaires qui constituent le cœur de la clientèle du Crédit Coopératif.

En effet, l'analyse d'une entreprise solidaire ne peut s'assimiler à celle d'une entreprise cotée : Bloomberg, l'outil d'analyse fétiche des gérants traditionnels n'est ici d'aucune utilité.

C'est un peu moins vrai aujourd'hui, mais il y a 20 ans il fallait travailler directement sur la liasse fiscale (les comptes détaillés) et interviewer les dirigeants de l'entreprise ; un exercice beaucoup plus proche de ce qu'on appelle le Private Equity (l'investissement dans des structures non cotées).

Aujourd'hui, Ecofi dispose d'une équipe de 3 personnes consacrées à temps plein à l'analyse de ces structures, car contrairement aux idées reçues, le problème n'est pas le manque de dossiers potentiels dans lesquels investir - il en existe pléthore - mais l'huile de coude et l'expertise nécessaires pour les analyser !

Nous avons créé en 2011 le premier Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) solidaire, Ecofi Contrat Solidaire. Il s'agit d'un fonds constitué pour les 2/3 d'investissements solidaires et pour le tiers restant, de liquidités. FPS qui a obtenu l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). Depuis ce vecteur d'investissement FPS, qui permet une liquidité endogène, a été généralisé sur la place pour constituer la poche de 10 % des investissements solidaires.

Aujourd'hui, l'encours de Choix Solidaire atteint plus de 160 millions d'euros, les fonds solidaires d'Ecofi près de 10 % des encours totaux pour plus de 77 millions d'euros directement investis dans des entreprises solidaires.

De nouveaux ajustements réglementaires sont-ils envisagés pour permettre la poursuite du développement des fonds 90/10 ?

Depuis la directive européenne AIFM de 2011, les fonds 90/10 ont été exclus du passeport européen et ne peuvent donc être vendus qu'à des investisseurs professionnels en raison de la nature juridique des investissements solidaires qui sont pour la plupart exclus par la directive. FAIR, l'organisme de référence de l'investissement solidaire en France plaide pour l'élargissement aux particuliers européens de la possibilité de souscrire aux fonds 90/10.

Mais, modifier une directive européenne n'est pas chose aisée, et rien ne dit qu'une entreprise solidaire française intéressera, par exemple, un particulier autrichien : une des forces du solidaire est d'agir localement.

Enfin, au 1^{er} janvier 2025, une modification du code monétaire et financier permet au ratio solidaire des fonds 90/10 de passer de 10 à 15 %. Là encore, le diable est dans les détails... en premier lieu ce seuil ne pourra s'appliquer qu'aux FCPE, et non aux autres types de fonds comme Choix Solidaire. Puis, si le plafond de 15 % permettra d'atteindre plus facilement le seuil de 10 %, beaucoup d'investisseurs sensibles à l'utilité sociale mais sans être militants pourraient rechigner à accepter une rentabilité financière quasi nulle sur plus de 10 % de l'encours du fonds.

La réglementation impose aux fonds solidaires d'investir a minima 5 % de leur actif (50 % pour les FPS) en entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS cf. glossaire page 32) agréées par la préfecture. Ecofi investit également au-delà de ces seuils réglementaires dans des entreprises solidaires non agréées ESUS, mais qui en respectent les grands principes et génèrent un impact social et ou environnemental mesurable.

Chez Ecofi nous nous efforçons de cibler une moyenne d'investissements solidaires entre 7 et 8 % pour nos fonds 90/10, tout en obtenant, depuis plus de 20 ans, une rentabilité financière positive sur cette poche.

François Lett
Directeur du département éthique et solidaire
Guillaume de Vauxmoret
Responsable de l'analyse solidaire



LA GESTION ÉTHIQUE & SOLIDAIRE

Une logique de soutien

QU'EST-CE QU'UN FONDS SOLIDAIRE CHEZ ECOFI ?

Un fonds solidaire est un véhicule d'investissement qui combine performance financière et impact social ou environnemental. Il permet aux investisseurs de soutenir des projets et des entreprises non cotées qui répondent à des enjeux sociétaux (max 10%).

Ces émetteurs sont souvent régis par des critères spécifiques, tels que l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale - min 5%), qui garantit un engagement fort en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Chez Ecofi, en tant qu'acteur engagé dans l'ESS, nous allons au-delà des exigences réglementaires en investissant également dans des entreprises non agréées ESUS. Ces entreprises, bien qu'elles ne disposent pas de cette certification, démontrent un impact social ou environnemental mesurable et positif au plan local.

AGIR À TRAVERS L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE



Agir pour entreprendre autrement et localement

Création d'entreprises, structures dans l'insertion par l'activité économique



Agir pour une société plus juste

Logement très social, tourisme social, handicap et personnes vulnérables



Agir pour la solidarité internationale

Commerce équitable, humanitaire, développement, microfinance



Agir pour la planète

Éco-constructions, énergies renouvelables, protection de l'environnement et de la biodiversité

ECOFI, ACTEUR HISTORIQUE & ENGAGÉ DEPUIS 1972



Des fonds solidaires ouverts dans la plupart des grandes classes d'actifs

20 fonds labellisés Finansol, gage de transparence et de solidarité dont 12 fonds ouverts et 7 FCPE.

UNE GAMME RESPONSABLE À IMPACT

Focus sur 3 fonds solidaires

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

S'engager pour le financement de la transition environnementale via un fonds à Impact

Fonds ISR multi-actifs dynamique long terme

- Dominante actions
- Investi sur les éco-activités et les obligations vertes



CHOIX SOLIDAIRE

Faire le choix de financer une transition sociale et environnementale à travers les objectifs de développement durable

Fonds ISR multi-actifs prudent moyen terme

- Dominante taux
- Alignement avec les ODD sociaux (bonne santé & bien-être, égalité des sexes, travail décent, croissance économique) comme objectif de gestion



CONFIANCE SOLIDAIRE

Optimiser sa trésorerie tout en soutenant des initiatives solidaires

Fonds ISR obligataire court terme

- Gestion prudente
- Investi dans des obligations privées de qualité ou en emprunts d'État



Ces fonds présentent un risque de perte en capital.

Se référer au DIC ou prospectus complet comprenant les risques et avantages des OPC cités.

Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

C'EST BON À SAVOIR !

Un Français sur cinq (20 %) souhaite une épargne solidaire alliant rentabilité financière et soutien à des projets sociaux et écologiques. Chez les 25-34 ans, il atteint même 30 %. De plus, 24 % des Français sont prêts à sacrifier l'espérance de rentabilité si leur investissement soutient une cause solidaire.

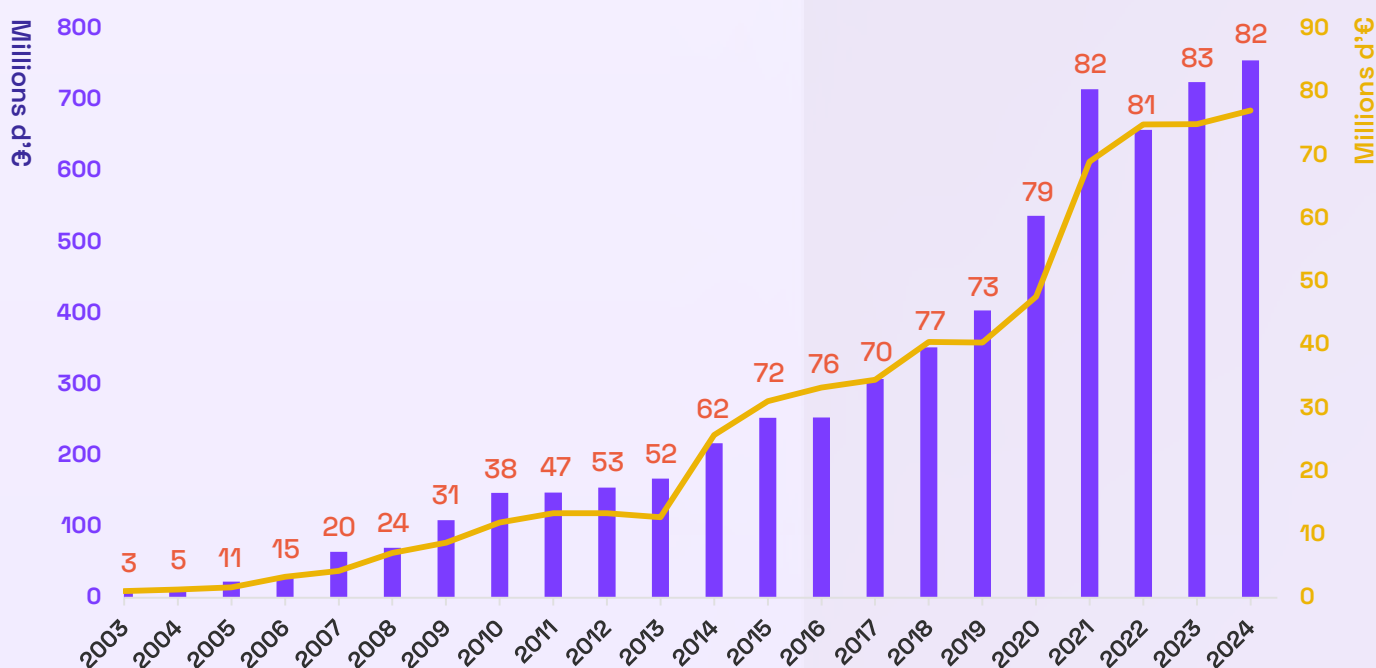
Cependant, la principale raison pour laquelle ils n'épargnent pas solidaire est le manque d'information : près de 70 % des Français se disent mal informés sur ce type d'épargne.

Source : www.finance-fair.org

LA FINANCE SOLIDAIRE

Un investissement d'avenir

UNE FORTE DYNAMIQUE DEPUIS PLUS DE 20 ANS



Source : Ecofi - Données au 31.12.2024

REPÈRES

Au 31.12.2024

77 M€

d'encours global
pour les investissements solidaires

755 M€

d'encours des
OPC solidaires

82

entreprises solidaires
financées par Ecofi

ZOOM SUR LA FINANCE SOLIDAIRE EN FRANCE

Source : Fair - Édition 2024 (chiffres au 31.12.2023)



30,1 Mds€

Encours de l'épargne solidaire



187

Nombre de produits d'épargne solidaire qui ont reçu le Label Finansol

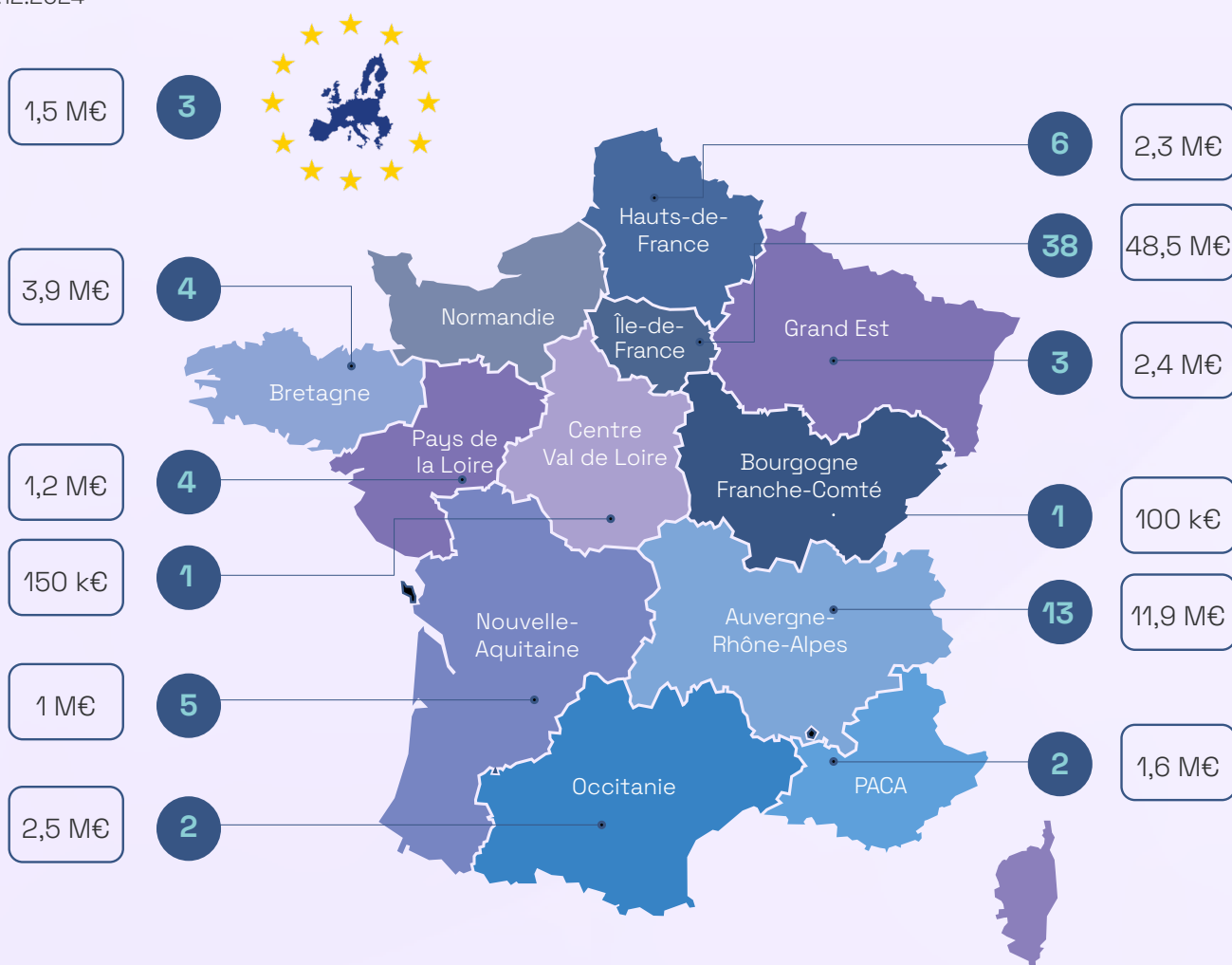


0,5 %

Part de l'épargne solidaire dans l'épargne financière totale des ménages

CARTOGRAPHIE DES ENTREPRISES FINANÇÉES

Au 31.12.2024



BILAN 2023-2024

Selon le *Zoom 2024 sur la finance solidaire* de l'association FAIR, **l'épargne solidaire atteint désormais 30 Mds€ en 2023**, ce qui représente une augmentation de 3,8 Mds€ (+14 %) en un an.

À titre de comparaison, cette forme d'épargne n'avait progressé que de 1,8 Md€ (+7,3 %) en 2022.

Cette hausse de l'épargne solidaire est notamment portée par **l'épargne salariale solidaire**, qui représente à elle-seule 18 Mds€ sur les 30 évoqués, soit 60 %. L'épargne salariale solidaire connaît en effet une bonne dynamique puisqu'elle croît plus vite que l'épargne salariale (+17,6 % vs +15,4 %) et qu'elle **représente désormais 9,5 % de l'épargne salariale nationale**.

L'encours des fonds solidaires d'Ecofi progresse quant à lui de 4 % en 2024 pour un total de 755 M€ d'encours solidaires sous gestion. Parallèlement, le montant des investissements et financements auprès des entreprises solidaires s'apprécie de 3 % pour atteindre 77 M€.

Ecofi maintient un ancrage fort dans l'économie sociale et solidaire avec plus de **80 entreprises solidaires et associations financées par ses OPC solidaires**, tandis que l'année 2024 est marquée par le financement et l'accompagnement de **7 nouvelles structures qui entrent en portefeuille**.

LES IMPACTS POSITIFS

Des exemples

AGIR POUR ENTREPRENDRE AUTREMENT ET LOCALEMENT

Insertion par l'activité économique et le travail adapté

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Ecofi soutient plus d'une vingtaine de structures œuvrant pour l'intégration sociale et économique des personnes.

Création de microentreprises

Une microentreprise est une structure de petite taille, employant moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 millions d'euros.

Le statut de l'autoentreprise est un levier indispensable pour stimuler l'emploi, la croissance et l'investissement en France et en Europe.

À travers ses investissements Ecofi soutient la création et le développement de ces petites structures.

Institutions financières alternatives

Pour répondre aux besoins de financement particuliers des entreprises sociales, de nombreuses institutions financières se spécialisent dans des modes d'investissement alternatifs, avec la promesse d'une forte valeur ajoutée sociale et/ou environnementale. Ces financeurs deviennent des maillons indispensables de l'économie sociale et solidaire.

Ecofi est ainsi actionnaire de trois structures financières alternatives.

” Soutenir éthi’Kdo, c’est réaffirmer notre ambition de construire une finance durable qui génère des impacts mesurables. Ecofi est fière de contribuer au développement de cette solution innovante.

Gabriel Saumier
Analyste solidaire







Le Groupe Vitamine T est le premier groupe d'insertion en France avec 32 entités juridiques intervenant sur 4 régions : Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté et autour de 4 pôles thématiques : les services, le recyclage et l'industrie, les solutions RH ainsi que l'alimentation saine et durable.

NOTRE INVESTISSEMENT

€ 1 000 000
via des billets à ordre
en mai 2024

 Ce financement a permis la consolidation du BFR du Groupe afin de permettre son développement

LES DONNÉES D'IMPACT

5 340
personnes ont suivi
un parcours d'insertion 

ODD CIBLE*
Selon l'approche comparative d'Ecofi au 31/12/2024



67% de sorties dynamiques* au cours de l'année

* Formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre structure d'insertion par l'activité économique (SIAE).




éthiKdo est une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée en 2018 qui propose des cartes cadeaux multi-enseignes 100% écologique et solidaire auprès du grand public. La coopérative souhaite ainsi connecter les citoyens avec leurs commerces éco-solidaires.

Des flux très faibles de cartes cadeaux bénéficient aux enseignes de l'ESS et de la consommation responsable notamment car les enseignes ESS et éco-responsables manquent de ressources pour se digitaliser, faire connaître leur offre en ligne, et accéder ainsi aux marchés de la carte cadeau.


NOTRE INVESTISSEMENT

€ 50 000
via des titres participatifs

150 000
via des billets à ordre
en juillet 2024

 Ce financement a permis à la coopérative de recruter des profils lui permettant de déployer son offre et de réaliser des investissements internes tels que la refonte du site internet

LES DONNÉES D'IMPACT

+8 M€
ont été réorientés vers
les commerces engagés de l'ESS 

ODD CIBLE*
Selon l'approche comparative d'Ecofi au 31/12/2024



INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TRAVAIL ADAPTÉ

**ACCÈS
RÉAGIS**

Lutte contre l'exclusion
et la précarité par le travail
et la formation

111 salariés
25 000 €

ESPACES

Insertion par l'écologie
urbaine

79 salariés
300 000 €

BALUCHON

Insertion par les métiers
de la restauration
et de l'événementiel

37 salariés
200 024 €

**ÉTUDES ET
CHANTIERS**

Insertion par les métiers
de l'environnement
et de l'économie circulaire

107 salariés
200 000 €

**CAP
INTERIM**

Insertion par l'activité
économique et le travail
adapté

107 salariés
300 000 €

**GROUPE
ARCHER**

Structure d'insertion
par l'activité économique

5 salariés
200 000 €

**CHANTIER
ÉCOLE**

Réseau de chantiers
d'insertion

700 salariés
112 500 €

**GROUPE
VITAMINE T**

Acteur national de l'emploi
et de l'inclusion

1 593 salariés
1 000 000 €

**ENVIE
AUTONOMIE**

Collecte, reconditionnement
et distribution de matériel
médical et aides techniques

125 salariés
600 000 €

HALAGE

Insertion par l'écologie
urbaine

44 salariés
222 000 €

**ENVIE
RHÔNE-ALPES**

Structure d'insertion
par l'activité économique

19 salariés
120 000 €

INFA

Institut de formation
professionnelle

226 salariés
319 067 €



28 415 964 €

Encours au 31.12.2024



36,9 %

des financements

INSÉRIM

Lutte contre l'exclusion et la précarité par le travail et la formation

313 salariés
300 000 €

LES ANGES GARDINS

Insertion par les métiers de la restauration et de l'évènementiel

24 salariés
200 000 €

SAS FORMATION

Insertion principalement en milieu carcéral via des boulangeries ou de la logistique

44 salariés
250 000 €

LES ATELIERS DU BOCAGE

Lutte contre l'exclusion et la précarité par le travail et la formation

189 salariés
40 000 €

SIEL BLEU

Prévention des effets néfastes de la sédentarité et du vieillissement chez les personnes fragiles

800 salariés
500 000 €

MAIN FORTE

Lutte contre l'exclusion et la précarité par le travail et la formation

76 salariés
215 000 €

TALENDI

Entreprise adaptée de services industriels

556 salariés
200 000 €

MISSION LOCALE DE PARIS

Insertion par les métiers de la restauration et de l'évènementiel

258 salariés
100 000 €

TREMPIN 01

Lutte contre l'exclusion et la précarité par le travail et la formation

169 salariés
250 000 €

REBELLE

Lutte contre l'exclusion et la précarité par le travail et la formation

12 salariés
237 000 €

WIMOOV

Service de mobilité pour tous les publics en situation de fragilité

250 salariés
916 666 €

CRÉATION DE MICROENTREPRISES



INSTITUTIONS FINANCIÈRES ALTERNATIVES



Coopérative immobilière, rurale et solidaire, Villages Vivants rassemble des citoyens, entreprises et collectivités qui s'engagent avec leur épargne pour acheter, rénover et louer des locaux à des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux.

C'est quoi une SCIC ?

De forme privée et d'intérêt public, la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) associe des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale.

ENTREPRISES PARTICIPATIVES

ÉTHI'KDO

Initiative à but non lucratif pour une consommation plus respectueuse

8 salariés
200 000 €

VILLAGES VIVANTS

Foncière solidaire dédiée à la revitalisation des espaces ruraux

8 salariés
1 707 500 €



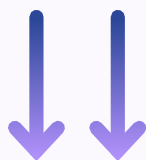
28 415 964 €

Encours au 31.12.2024



36,9 %

des financements



Villages Vivants, une foncière solidaire*

Villages Vivants participe à la revitalisation des territoires ruraux en rendant accessible l'immobilier rural d'activités aux acteurs qui œuvrent directement pour la création de lien social et le développement économique local. La foncière achète, rénove et loue des locaux identifiés par des entrepreneurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans le grand quart sud-est de la France pour y installer leur activité et ramener de la vie et des services de proximité en milieu rural. Ils deviennent locataires de Villages Vivants, qui les accompagne tout au long de leur parcours. Le programme de travaux et les loyers sont construits ensemble, pour que le local devienne l'outil de travail idéal et que le modèle soit soutenable pour tous. Au bout de quelques années, l'entrepreneur ou collectif peut racheter son local si l'activité a trouvé son rythme de croisière.



62

emplois créés ou consolidés chez leurs locataires



+ 6800 m²

de patrimoine rural réhabilités ou en cours de réhabilitation

INDICATEURS D'IMPACT**

* Source : Rapport d'activités et financier 2022 - SCIC Villages Vivants

** Source : Données Ecofi au 31.12.2024



LES IMPACTS POSITIFS

Des exemples

AGIR POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Humanitaire et développement

Les organisations non-gouvernementales (ONG) ont aujourd'hui, dans le monde économique et politique, un rôle crucial de représentation de la société civile et de défense de l'intérêt général. Elles sont notamment très influentes dans l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD*).

Ecofi soutient ainsi plusieurs ONG agissant dans les domaines de l'humanitaire et du développement.

Commerce équitable

Les organisations du commerce équitable, soutenues par les consommateurs, s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.

Ecofi a choisi d'investir dans plusieurs initiatives françaises.

Microfinance

La microfinance est un outil essentiel pour l'atteinte des ODD* fixés en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Ecofi soutient les initiatives des sociétés qui contribuent à construire une microfinance responsable et réactive qui place les clients au cœur de leurs stratégies.




GRDR (Groupe de Recherche et de Développement Rural) est une ONG de développement intervenant en Afrique subsaharienne sur les thématiques suivantes :

- La sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles
- La gouvernance et le développement local
- L'insertion et la lutte contre les discriminations


NOTRE INVESTISSEMENT

€ 400 000
via des billets à ordre
en décembre 2024

 Le financement a permis de financer les investissements nécessaires à la réalisation de son plan stratégique.

LES DONNÉES D'IMPACT

17 960
personnes soutenues
et bénéficiaires des programmes 

56
projets de solidarité menés sur l'année 

7 800 000 €
de budget 

ODD CIBLE*


Selon l'approche comparative d'Ecofi au 31/12/2024




Microfinance Solidaire SAS répond aux besoins en fonds de roulement des programmes/partenaires de microfinance sociale et d'accès à l'énergie mis en œuvre ou soutenus par l'association Entrepreneurs du Monde, pour financer leur croissance, en particulier avant l'atteinte de l'équilibre financier.

NOTRE INVESTISSEMENT

€ 400 000
via des billets à ordre
en juin 2023

 Ce financement a permis d'apporter des solutions de financement aux populations entreprenantes parmi les plus défavorisées, hors de France.

LES DONNÉES D'IMPACT

404 629
micro-entrepreneurs
soutenus 

241 €
de prêt moyen 

93 M€
de financements

ODD CIBLE*

Selon l'approche comparative d'Ecofi au 31/12/2024



MICROFINANCE

COOPMED

Fonds d'investissement pour le développement de l'ESS en Méditerranée

8 salariés
180 000 €

**ENTRE-
PRENEURS
DU MONDE**

ONG de soutien aux populations de pays en développement par la microfinance

819 salariés
250 000 €

**MICRO
FINANCE
SOLIDAIRE**

Financement des Institutions de Microfinance (IMF) soutenues par Entrepreneurs du Monde

3 salariés
400 000 €

OIKOCREDIT

Société d'investissement soutenant la microfinance dans les pays en développement

277 salariés
1 000 000 €

SIDI

Société d'investissement soutenant les initiatives d'entrepreneurs et de producteurs du Sud et de l'Est grâce à la finance solidaire

25 salariés
1 700 128 €

COMMERCE ÉQUITABLE

**CAFÉ
MICHEL**

Coopérative de torréfaction de café bio

27 salariés
150 000 €

ETHIQUABLE

Coopérative de commerce équitable alimentaire issue principalement de l'agriculture bio

154 salariés
2 000 000 €

**SOLIDAR-
MONDE**

Centrale d'achats du réseau Artisans du Monde

21 salariés
952 125 €

”

Qu'est-ce qu'un homme, une femme, un enfant, une fois sa vie sauvée, sa nourriture et son gîte retrouvés, si, sans activité, il ne peut pas lire, écrire, dessiner ou communiquer, pour mieux se projeter dans l'avenir et se reconstruire ?

Patrick Weil,
président de Bibliothèques Sans Frontières
depuis www.bibliosansfrontieres.org

HUMANITAIRE & DÉVELOPPEMENT

ACTED

ONG de soutien à des populations vulnérables

7 084 salariés
3 000 000 €

ALIMA

ONG de secours médical dans des situations extrêmes

1 921 salariés
250 300 €

BIBLIOTHÈQUES SANS FRONTIÈRES

ONG de lutte contre les inégalités dans le monde par l'accès à l'information, la culture, l'éducation

63 salariés
550 000 €

GRDR

ONG de développement en Afrique subsaharienne

127 salariés
400 000 €

PUI

ONG humanitaire

379 salariés
450 000 €

SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

ONG d'aide humanitaire dans des pays touchés par une crise

3 183 salariés
1 000 000 €



12 282 553 €

Encours au 31.12.2024



15,9 %

des financements



Sa mission

Bibliothèques Sans Frontières (BSF) est une ONG française fondée en 2007 qui déploie des espaces culturels et éducatifs innovants permettant aux personnes touchées par les crises et la précarité de s'instruire et de se divertir.

Baptisées « *Ideas Box* » ces médiathèques en kit sont installées par BSF dans les pays du Sud ainsi que dans les quartiers défavorisés des pays européens.

BSF : des projets d'expansion

Dans le cadre de leur « stratégie 2030 », BSF a réalisé une levée de fonds en titres associatifs dans le but de financer son développement et sa volonté de se rapprocher du terrain, via l'ouverture de nouveaux bureaux en Afrique de l'Ouest (Sénégal, République Démocratique du Congo), au Moyen-Orient et en Asie.

En mars 2023, Ecofi a participé à la levée de titres associatifs de Bibliothèques Sans Frontières pour un montant de 550 k€.



96 000

bénéficiaires des programmes BSF



25

programmes menés

INDICATEURS D'IMPACT*

* Source : Données Ecofi au 31.12.2024

LES IMPACTS POSITIFS

Des exemples

AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

Personnes vulnérables

La France, à l'instar d'autres pays européens, connaît un phénomène de vieillissement prononcé de sa population. Selon l'INSEE, les plus de 75 ans représentent aujourd'hui 9,5% de la population française et potentiellement 11,5% en 2040. Ce phénomène requiert des investissements significatifs afin de permettre à tous de vieillir dans la dignité.

Dans ce contexte, Ecofi a renforcé son soutien à la « silver economy » en finançant des structures à vocation solidaire.

Logement très social

En 2020, selon l'INSEE, le logement social représentait environ 14% du parc locatif total français et le nombre de logements sociaux est en croissance depuis plusieurs années.

Néanmoins, beaucoup d'insuffisances demeurent et menacent la mixité sociale. En premier lieu, plus de 1000 villes ne respectent pas le seuil minimal de logement social (25%) requis par la loi SRU.

De plus, même dans des villes respectant cette règle, la demande est largement supérieure à l'offre en raison de la flambée des loyers notamment qui écarte un nombre croissant de ménages de l'immobilier privé. En conséquence, ces ménages doivent parfois attendre plusieurs années pour accéder à un logement.

Enfin, le maillage territorial du logement social n'est pas homogène, et de nombreuses régions manquent de logements les plus sociaux (PLAI).


Consciente de ces problématiques qui requièrent un investissement massif, Ecofi est partenaire d'acteurs emblématiques du logement social depuis de nombreuses années.

SOLIHA Provence est une association ESUS (loi 1901) active depuis plus de 70 ans sur des projets d'habitats dans les territoires à destination des personnes défavorisées. Elle agit pour :

- Améliorer les conditions d'habitat des personnes défavorisées et aux revenus modestes
- Favoriser l'accès et le maintien des personnes dans un logement décent
- Produire et gérer une offre de logements de qualité à loyer abordable
- Contribuer à la redynamisation des quartiers et centres anciens dégradés
- Promouvoir l'innovation sociale

NOTRE INVESTISSEMENT

€ 1 000 000
via des billets à ordre
en décembre 2024

 Le financement a permis à l'association de poursuivre ses actions en faveur des personnes défavorisées

LES DONNÉES D'IMPACT

7 490
ménages accompagnés

1 423
logements améliorés
ou adaptés dans le parc privé

+ 10M€
travaux générés (soit 180 ETP)

ODD CIBLE*

Selon l'approche comparative d'Ecofi au 31/12/2024



Tom & Josette est une société par actions simplifiées (SAS) créée en 2019 dont l'activité est la gestion de micro-crèches dans des EPHAD, des résidences seniors ou des bailleurs sociaux.

L'objectif de Tom & Josette est double : faire grandir les enfants dans un environnement propice à l'apprentissage de l'ouverture à l'autre, tout en voulant changer le regard que la société sur ses aînés et les établissements qui les accueillent.

NOTRE INVESTISSEMENT

€ 300 000
via des billets à ordre
en septembre 2023.

 L'objectif de cette levée de fonds est de financer l'ouverture de nouvelles crèches sur le territoire

LES DONNÉES D'IMPACT

225
enfants accueillis
dans 10 micro-crèches

1 000
rencontres entre
Tom et Josette

ODD CIBLE*

Selon l'approche comparative d'Ecofi au 31/12/2024

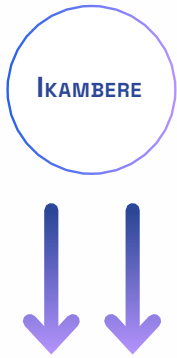


PERSONNES VULNÉRABLES



TOURISME SOCIAL





29 270 708 €
Encours au 31.12.2024



38 %
des financements

Sa mission

Fondée en 1997 par Bernadette Rwegera, l'association Ikambere accompagne les femmes vivant en situation de précarité et avec une maladie chronique (VIH, diabète, obésité, hypertension artérielle) vers l'autonomie.

Ikambere, les maisons qui relèvent les femmes

Ikambere agit à travers l'Île-de-France pour proposer une prise en charge globale aux femmes qui cumulent des difficultés liées à la gestion de la pathologie et de la précarité. Elle les accompagne vers l'autonomie grâce à l'insertion sociale et professionnelle.

3 lieux les accueillent :

- La maison accueillante à Saint-Denis
- La maison apaisante à Ivry-sur-Seine
- La maison reposante à Nesles-la-Vallée

* Source : Données Ecofi au 31.12.2024



850

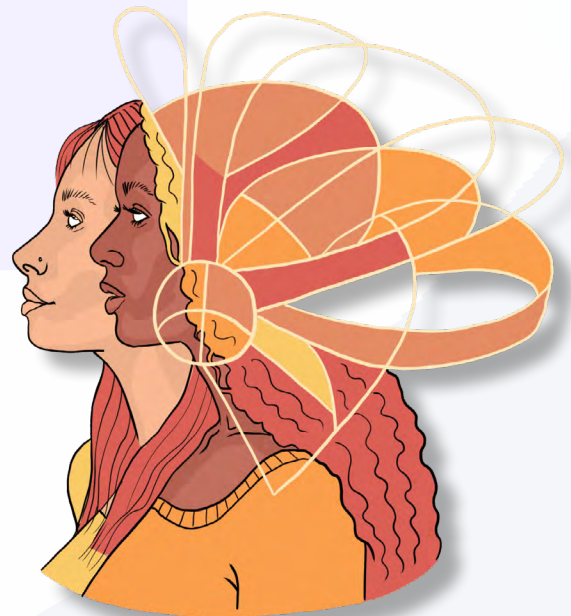
femmes accompagnées par an



+500

professionnel.les ont été formés dans 20 villes en France, depuis 2021.

INDICATEURS D'IMPACT*



En France, 57 % des femmes diagnostiquées séropositives au VIH sont nées à l'étranger.*

* Données santepubliquefrance.fr

99

En finançant les initiatives de l'association Ikambere, nous aidons à offrir des opportunités et à créer un avenir meilleur pour ces femmes en situation de précarité, c'est inspirant !



François Lett
Directeur du département éthique et solidaire

LOGEMENT TRÈS SOCIAL

AILOJ

Promoteur et bailleur social ciblant les jeunes travailleurs

100 salariés
120 000 €

HABITATS SOLIDAIRES

Promoteur et bailleur dans l'habitat inclusif

5 salariés
209 538 €

ALTERNA

Foncière solidaire appartenant au Groupe SOS

32 salariés
1 250 000 €

LE LOGIS BRETON

Promoteur et bailleur social coopératif

36 salariés
1 860 000 €

CIB

Coopérative d'utilité sociale

100 salariés
1 500 000 €

LES 3 COLONNES

Société coopérative d'intérêt collectif pour le maintien à domicile des personnes âgées

25 salariés
500 000 €

FAMILLES SOLIDAIRES

Promoteur et bailleur dans l'habitat inclusif

8 salariés
1 501 300 €

NOVETAPE

Foncière solidaire qui favorise l'accès au logement des populations fragiles

60 salariés
1 000 053 €

FONCIERE HABITAT HUMANISME

Foncière logement social

28 salariés
7 987 824 €

SNL PROLOGUES

Foncière logement social

7 salariés
2 000 000 €

FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Promoteur et bailleur social

7 salariés
1 500 000 €

SOLIKO

Société d'investissements solidaires de la Fondation pour le Logement des Défavorisés

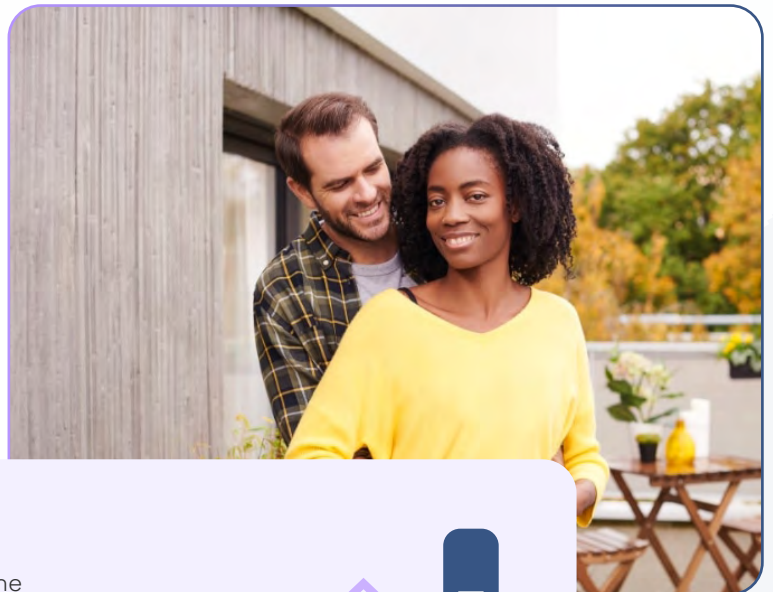
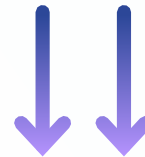
7 salariés
3 507 000 €



29 270 708 €
Encours au 31.12.2024



38 %
des financements



En 2024,
la coopérative
a fêté
ses 100 ans !

Sa mission

La Coopérative immobilière de Bretagne est née à Saint-Brieuc en 1924, elle se consacre à la création de logements abordables et durables, favorisant l'accès à un habitat de qualité pour tous.

Elle s'engage également dans des projets de développement local, soutenant des initiatives territoriales et environnementales. Son impact social se manifeste par la promotion de la mixité sociale et le renforcement du lien entre les habitants, contribuant ainsi à des quartiers plus solidaires et inclusifs.

*Source : Données Ecofi au 31.12.2024



291

familles logées



101

projets en cours

INDICATEURS D'IMPACT*

LES IMPACTS POSITIFS

Des exemples

AGIR POUR LA PLANÈTE

Protection de l'environnement et de la biodiversité

La prise de conscience des entreprises et des collectivités face à la question de la protection de l'environnement et de la biodiversité va désormais au-delà de la simple question environnementale.

L'interdépendance des organisations vis-à-vis de ces thématiques et la nécessité de les intégrer dans leurs stratégies économiques sont devenues un sujet majeur pour nous tous.

Ecofi finance 9 structures qui œuvrent au quotidien pour notre planète.

Énergies renouvelables et efficacité énergétique

Le changement climatique est l'un des plus grands défis des décennies à venir. La finance a un rôle majeur à jouer dans cette transition.


Ecofi s'engage via ses investissements cotés et non cotés, ISR et solidaires à privilégier les sociétés qui agissent.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Champagne-Ardenne est une association membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Les missions des Conservatoires d'Espaces Naturels sont de préserver, gérer et faire découvrir les espaces naturels remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou leur intérêt géologique.

NOTRE INVESTISSEMENT

€ 50 000
via des billets à ordre
en septembre 2024

 Le financement permet à l'association
de consolider sa trésorerie
selon les besoins de son activité

LES DONNÉES D'IMPACT

5 000
hectares ont été préservés
grâce aux actions de l'association



285
sites agricoles biologiques et
espaces naturels ont été soutenus



ODD CIBLE*

Selon l'approche comparative d'Ecofi au 31/12/2024




Fermes Envie (ou FEVE) est une foncière solidaire agricole créée en 2021. Elle achète des terrains agricoles qu'elle loue sur le long terme à un ou plusieurs agriculteurs dans le but de convertir les terrains exploités en agroécologie.

La mission de la foncière est de faciliter le renouvellement des générations en agriculture et d'accélérer la transition agroécologique en se focalisant sur la problématique d'accès au foncier pour des porteurs de projets qui souhaitent s'installer avec des projets vertueux pour l'humain, l'environnement et nos territoires.

NOTRE INVESTISSEMENT

€ 500 000
en septembre 2024

 FEVE souhaite accélérer son projet
d'acquisition de fonciers agricoles
afin de pouvoir y installer
de nouveaux agriculteurs et de les
accompagner dans leur production
agroécologique

LES DONNÉES D'IMPACT

48
agriculteurs
et agricultrices installés



1 830
hectares convertis
en agroécologie



ODD CIBLE*

Selon l'approche comparative d'Ecofi
au 31/12/2024



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT & DE LA BIODIVERSITÉ

BIO FILIÈRES DURABLES

1^{er} fonds de capital-investissement en France 100 % dédié aux entreprises des filières de l'agriculture

3 salariés
190 325 €

CEN AUVERGNE

Association de protection de la nature et de la biodiversité

38 salariés
130 000 €

CEN CHAMPAGNE-ARDENNES

Association de protection de la nature et de la biodiversité

34 salariés
100 300 €

CEN CENTRE

Association de protection de la nature et de la biodiversité

40 salariés
150 000 €

CEN RHÔNE-ALPES

Association de protection de la nature et de la biodiversité

54 salariés
160 000 €

FEVE

Foncière solidaire qui facilite l'installation de la nouvelle génération d'agriculteurs

3 salariés
500 532 €

HERBIER DU DIOIS

Entreprise d'exploitation de plantes aromatiques biologiques

49 salariés
240 000 €

ÉNERGIES RENOUVELABLES & EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

CETI

Centre de recherche dédié à la durabilité de la filière textile

28 salariés
320 000 €

MOBILIZ INVEST SAS

Société d'investissement, initiée par Renault, pour une mobilité durable pour tous

3 salariés
2 000 000 €

SEEA

Schneider Electric Energy Access SAS - Société d'investissement pour l'accès à l'énergie par des solutions innovantes

3 salariés
2 900 053 €

CULTURE

CABARET VERT

Festival de musique

61 salariés
400 000 €



7 090 327 €

Encours au 31.12.2024



9,2%

des financements



Faire du durable sur un événement éphémère

Le Cabaret Vert, c'est le fruit de l'Association FLaP, une structure d'action culturelle et événementielle avec une ambition forte : affirmer la vitalité de notre territoire. Respectueux de son écosystème écologique, social et économique, le Cabaret Vert est guidé par des principes de développement durable et de solidarité.

Le festival s'est fixé une feuille de route détaillant 12 actions et objectifs ambitieux à respecter.

1. Participer au développement économique du territoire
2. Proposer une restauration durable et saine
3. Encourager la mobilité douce
4. Réutiliser, réduire et recycler les déchets
5. Maintenir la biodiversité et préserver les ressources
6. Maîtriser la consommation d'énergie
7. Développer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap
8. Mobiliser et sensibiliser
9. Renforcer l'utilité sociale de l'événement
10. Lutter contre toutes les formes de discriminations
11. Soutenir la diversité culturelle
12. Coopérer et échanger les bonnes pratiques

26kg eq co₂
d'émissions par festivalier vs 50kg
en moyenne pour les autres festivals

INDICATEURS D'IMPACT*

* Source : Données Ecofi au 31.12.2024



LES FONDS DE PARTAGE

Évolution

ENCOURS & DONNS DES FONDS DE PARTAGE D'ECOFI DEPUIS 20 ANS



*Source : Ecofi - Données au 31.12.2024

REPÈRES

Au 31.12.2024

12,31 M€

de dons depuis 40 ans

42,7 M€

Encours des OPC de partage
(y compris parts/ actions
de partage des fonds 90/10)

431 k€

Montant des dons

ZOOM SUR LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DE L'ÉPARGNE DE PARTAGE EN FRANCE

*Source : Fair - Édition 2024 (chiffres au 31.12.2023)

Habitat et Humanisme	1 460 000 €
Terre et Humanisme	440 000 €
Croix-Rouge française	370 000 €
CCFD - Terre Solidaire	350 000 €
Secours Populaire	310 000 €
Médecins du Monde	300 000 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	300 000 €
France Nature Environnement	280 000 €
Action contre la faim	280 000 €
Association Petits Princes	280 000 €



4 370 000 €

Montant total
des dons de partage

AGIR POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

	ASSOCIATION/ FONDATION	FONDS DE PARTAGE ¹
HUMANITAIRE ET DÉVELOPPEMENT	Action Contre la Faim	Épargne Solidaire*
	AGIR abcd	Faim et Développement-Équilibre Faim et Développement-Solidarité*
	Aide Médicale Internationale-Première Urgence	Épargne Solidaire*
	Comité français pour la Solidarité Internationale	Faim et Développement-Équilibre Faim et Développement-Solidarité*
	Communauté du Chemin Neuf	Faim et Développement-Équilibre Faim et Développement-Solidarité*
	Frères des Hommes	Faim et Développement-Équilibre Faim et Développement-Solidarité*
	Handicap International	Épargne Solidaire*
	Institut Belleville	Faim et Développement-Équilibre Faim et Développement-Solidarité*
	Médecins du Monde	Épargne Solidaire*
	Œuvres Pontificales Missionnaires	Épargne Solidaire*
	Terre des Hommes-France	Faim et Développement-Équilibre Faim et Développement-Solidarité*
Unicef	Épargne Solidaire*	
MICROFINANCE	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement	Faim et Développement-Équilibre* Faim et Développement-Solidarité* Faim et Développement Agir CCFD*** CCFD-Terre Solidaire - Faim & Climat**** Fondation Terre Solidaire - Transition pour le Climat****



Veillez vous référer au prospectus et au document d'informations clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

	ASSOCIATION/ FONDATION	FONDS DE PARTAGE ¹
PERSONNES VULNÉRABLES	Association des Paralysés de France	Épargne Solidaire*
	CIMADE	Faim et Développement-Équilibre Faim et Développement-Solidarité*
	Fondation de France	Épargne Solidaire*
	Fondation de l'Armée du Salut	Épargne Solidaire*
	Fondation St Matthieu pour l'École Catholique	Épargne Solidaire*
	France Terre d'Asile	Épargne Solidaire*
	UNAPEI	Épargne Solidaire*
SANTÉ & RECHERCHE	Fondation pour la Recherche Médicale	Agir Fondation pour la Recherche Médicale***
	Institut Curie	Épargne Solidaire*
	Institut Pasteur	Épargne Solidaire*
LOGEMENT TRÈS SOCIAL	Fondation pour le Logement des Défavorisés	Faim et Développement-Équilibre Faim et Développement-Solidarité*



Veillez vous référer au prospectus et au document d'informations clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

AGIR POUR ENTREPRENDRE AUTREMENT & LOCALEMENT

	ASSOCIATION/ FONDATION	FONDS DE PARTAGE ¹
INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE & LE TRAVAIL ADAPTÉ	France Active	Épargne Solidaire*
CRÉATION DE MICROENTREPRISES	Présol	Épargne Solidaire*

¹Les fonds de partage font appel à de la gestion solidaire, ce qui expose le souscripteur à des risques liés aux investissements solidaires. Par nature, les valeurs présentes en portefeuille n'offrent pas le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence que les valeurs négociées sur un marché réglementé ou organisé. L'attention des porteurs est attirée sur les modalités du partage. Une fraction de la performance annuelle exprimée en euros est attribuée sous forme de don pour le compte des porteurs en millièmes de part aux organismes partenaires qui ont pour mission d'aider les initiatives économiques dans les pays en voie de développement.

*Épargne Solidaire et Faim et Développement Solidarité sont des fonds nourriciers du FCP Confiance Solidaire.

**Crédit Coopératif Agir Unicef et Agir Fondation pour la Recherche Médicale sont des catégories d'action de partage de la Sicav Choix Solidaire.

***Faim et Développement Agir CCFD est une catégorie de part de partage du FCP Confiance Solidaire.

****Parts de partage du FCP Ecofi Agir pour le Climat.



Veillez vous référer au prospectus et au document d'informations clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

LE GLOSSAIRE

& les Labels

ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE (ESUS)

C'est une entité qui a obtenu l'agrément « d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » auprès de sa préfecture car elle respecte les conditions suivantes :

- l'entité doit avoir pour objectif principal la recherche d'une utilité sociale (apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité du fait de leur situation économique, sociale ou personnelle, par exemple) ;
- l'objectif d'utilité sociale et la politique de rémunération de l'entité doivent figurer dans les statuts ;
- le résultat de l'entité doit être impacté de manière significative par l'objectif d'utilité sociale ;
- les sommes versées, y compris les primes, aux 5 salarié(e)s ou dirigeant(e)s les mieux rémunéré(e)s, ne doivent pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le SMIC ;
- les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré, ne doivent pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le SMIC ;
- les titres de capital de l'entité ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

Sont assimilés à ces entités les organismes dont l'actif est composé pour au moins 50 % de titres émis par des ESUS et les établissements de crédit dont 80 % de l'ensemble des prêts et des investissements sont effectués en faveur des ESUS.

ODD : OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable (ODD) sont les 17 priorités d'un développement économique et social, soucieux de respecter les populations et la planète.

Ils ont été adoptés en septembre 2015 par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

Chacun des 17 ODD est détaillé par des cibles (169 au total) qui définissent les priorités des différents objectifs et les actions à mettre en place.

Sont concernés par les ODD :

- les États,
- les entreprises,
- les investisseurs,
- les ONG,
- les citoyens,
- les collectivités locales, les écoles...



IMPACT INVESTING

L'objectif de l'investissement à impact social (ou « *impact investing* ») est de contribuer à des résultats sociaux mesurables.

C'est donc un investissement qui cible de manière intentionnelle des organisations qui dégagent un double résultat social et financier, qui définissent des objectifs sociaux mesurables et qui en mesurent régulièrement leur accomplissement.

Les cibles d'investissement sont à la fois des organisations sans but lucratif et des entreprises commerciales dont la mission sociale guide dans tous les cas les décisions stratégiques et l'allocation des ressources.

OPC DE PARTAGE

Un OPC de partage permet au souscripteur de reverser une partie (généralement 50 ou 75%) des revenus ou de la performance à une association ou une fondation qui figure parmi les bénéficiaires du fonds.

Ce don est susceptible d'ouvrir droit à une réduction d'impôt en France selon les modalités prévues au Code général des impôts. L'octroi de la performance des fonds sous forme de don n'est pas automatique et est corrélé à la génération d'une performance par l'OPC sur l'exercice comptable et fiscal de référence.

LABEL GREENFIN



Le Label GreenFin a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique.

Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le Label GreenFin garantit la qualité verte des fonds et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.

Le Label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans les énergies fossiles.

OPC SOLIDAIRE

Un OPC solidaire investit 5 à 15% de son actif dans des entreprises solidaires. Les 85 à 95% restant sont investis en actions, obligations ou monétaire, le plus souvent de manière socialement responsable (ISR), soit en prenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Un fonds solidaire peut être proposé dans le cadre des dispositifs d'épargne salariale (FCPE - fonds communs de placement d'entreprise) ou en dehors (fonds dits « ouverts ») et depuis le 1er janvier 2022 dans les contrats d'assurance-vie.

LABEL FINANSOL



Le label Finansol a été créé en 1997 afin de distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il labellise des produits qui investissent dans des entreprises sociales non cotées.

C'est une véritable boussole pour les épargnants et les professionnels car il atteste d'un réel impact social et écologique (les fonds servent au financement d'activités à forte utilité sociale et environnementale) et de la transparence (les souscripteurs ont accès à une information fiable sur les produits labellisés et les activités).

LABEL ISR



Le Label ISR est un outil permettant d'identifier facilement des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, il a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement pour les épargnants, en France et en Europe, sensibles à la performance environnementale, sociale et de gouvernance, au-delà de la performance financière.

En 2023, un nouveau référentiel, inspiré des recommandations du comité du Label ISR, marque un tournant décisif dans l'approche de l'investissement responsable en introduisant des exclusions sectorielles, notamment pour les énergies fossiles.

NOS FONDS

Les informations

RISQUES

CHOIX SOLIDAIRE

SRI 3*

Risques action, de taux, de crédit, de perte en capital, de gestion discrétionnaire, liés aux investissements solidaires, de liquidité, de contrepartie.
Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section Risques du Prospectus.

ECOFI AGIT POUR LE CLIMAT

SRI 4*

Risques action, de taux, de crédit, de perte en capital, de gestion discrétionnaire, de liquidité, de contrepartie.
Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section Risques du Prospectus.

CONFIANCE SOLIDAIRE

SRI 2*

Risques de taux, de crédit, de perte en capital, liés aux investissements solidaires.
Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section Risques du Prospectus.

FAIM ET DÉVELOPPEMENT-ÉQUILIBRE

SRI 3*

Risques action, de taux, de change, de perte en capital, de gestion discrétionnaire, liés aux investissements solidaires.
Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section Risques du Prospectus.

FAIM ET DÉVELOPPEMENT-SOLIDARITÉ

SRI 2*

Risques de taux, de crédit, de perte en capital, liés aux investissements solidaires.
Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section Risques du Prospectus.

EPARGNE SOLIDAIRE

SRI 2*

Risques de taux, de crédit, de perte en capital, de liquidité.
Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section Risques du Prospectus.



Les prospectus et DIC (Document d'informations clés) de chaque OPC agréé et/ou visé par l'AMF sont accessibles sur le site.

Toute souscription dans un OPC ou dans un produit doit se faire après avoir pris connaissance des documents réglementaires en vigueur.

L'investissement dans des instruments financiers peut entraîner un risque et la valeur d'un OPC étant le reflet de la valeur des titres et des actifs détenus est soumise aux variations des marchés boursiers.

Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Avant toute souscription, le client est invité à vérifier l'opportunité par rapport à sa situation financière, patrimoniale, fiscale et juridique et par rapport à ses objectifs d'investissement.

☎ + 33 (0)1 44 88 39 24

✉ contact@ecofi.fr

🌐 www.ecofi.fr

12 boulevard de Pesaro
CS 10002
92024 Nanterre Cedex



Document non contractuel.

Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi, 12 Boulevard de Pesaro - 92000 Nanterre ou sur notre site internet www.ecofi.fr.

Ecofi est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004.